

ÉLAN

communauté de paroisses du Billeron

MAIZIÈRES-LÈS-METZ * MARANGE * SILVANGE
SEMÉCOURT * BRONVAUX * FÈVES * HAUCONCOURT



L'autorité

est dans toutes nos relations

[famille, école, travail, société, ...]

elle est si difficile à vivre et à exercer

DE NOS JOURS, l'autorité a mauvaise presse. Et pourtant elle est nécessaire, ne serait-ce que dans la relation avec des enfants ou des adultes qui supportent de moins en moins bien les contraintes. Vient alors la question où fixer la barrière entre autorité et autoritarisme ? Et

comment l'exercer pour qu'elle soit librement acceptée ? Ce sont ces questions et quelques autres qui ont alimenté le débat, au printemps dernier, dans le cadre du forum organisé par l'équipe d'animation pastorale de la communauté de paroisses du Billeron.

<http://paroissesdubilleron.fr>

<http://paroissesdubilleron.fr>

LA NÉCESSAIRE AUTORITÉ

Ce sont d'abord celles et ceux qui exercent l'autorité qui ont pris la parole pour engager la réflexion.



Des témoignages

Sabine a deux enfants de 18 et 8 ans qu'elle élève seule depuis la naissance du dernier. Elle exerce la profession de nourrice agréée : « *J'agis avec les enfants que je garde comme avec les miens. L'autorité parentale, c'est un échange. Je ne fais pas d'autoritarisme : ils savent qu'il y a des règles, qu'il faut s'y plier et respecter les autres. Ils sont plutôt sympas et ils m'aident à l'occasion. Si un petit ne veut pas faire la sieste, c'est un plus grand qui lui explique que faire la sieste est ici une règle. Et ça marche.* »

Marie-Paule est intervenante en enseignement religieux : « *Je ne suis pas autoritaire par tempérament mais pour transmettre, il faut du calme. Donc, si un enfant perturbe le groupe, je n'hésite pas à l'isoler ou à le menacer d'une punition. S'il fait des gribouillis, je lui apprends à colorier. S'ils sont plusieurs à mépriser un camarade moins favorisé qu'eux, je recours au dialogue pour leur faire comprendre ce qu'ils font.* »

Légitimité et charisme

Thomas est professeur dans un lycée professionnel. Il est également un des responsables syndicaux de son établissement : « *Pour exercer son autorité, il faut être légitime et avoir du charisme. Nos élèves ont rarement choisi par préférence l'enseignement professionnel. Il importe de leur faire comprendre qu'ils ont aussi des talents et de leur donner confiance en eux. Être responsable syndical, c'est souvent contradictoire car c'est un milieu où on lutte contre ceux qui ont le pouvoir et pour cela, il faut aussi faire preuve d'autorité. À ce stade, le charisme est très utile.* »

Analyse et approfondissement

Marie-Reine a analysé l'évolution de l'autorité depuis les cinquante dernières années. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que beaucoup de choses ont changé au plan légal, dans la famille et l'ensemble de la société, trois champs intimement liés : « *Le premier repère historique date de Napoléon 1^{er} qui, en 1804, instaure le code civil en rétablissant un modèle d'autorité qui s'imposera jusqu'au tournant de 1968. Au plan familial, de 1804 à 1970, le père est seul à détenir l'autorité. Il a le devoir de donner des enfants à la nation et de les éduquer pour la société. L'avantage, c'est que c'était lisible, avec un cadre et des limites. Mais survient le séisme de 1968 et le rejet de la toute-puissance du Père et de l'État, vécue comme une domination. On connaît les slogans: "il est interdit d'interdire", "le vieux monde*



est derrière nous”, “ comment penser librement à l’ombre d’une chapelle ? ” Deux ans plus tard, c’est la fin de la toute-puissance paternelle. Le père et la mère partagent l’autorité parentale, même en cas de divorce. S’ensuit un bouleversement des valeurs et des mentalités et la revendication de toutes sortes de droits. De nouvelles lois vont être promulguées, touchant notamment aux droits individuels et à ceux de l’enfant.»

Des droits, et aussi des devoirs

« Depuis 1970, poursuit Marie-Reine, nous avons vécu près de cinq décennies de mutations compliquées : montée de l’individualisme, idéologie du bien-être personnel... La famille devient un cocon, un refuge contre les règles collectives et le monde extérieur. Beaucoup de parents démissionnent et reportent l’autorité vers l’institution scolaire. Or il y a des droits et aussi des devoirs : il revient aux parents d’ouvrir leurs enfants à une vie sociale, de les aider à construire des valeurs communes et de recréer une autorité, mais une autorité à laquelle ils adhèrent.

Cela implique de donner aux jeunes des repères visibles. Cela implique aussi de se poser des questions sur la qualité de ceux qui sont en position d’exercer l’autorité, sur les valeurs éducatives liées à l’histoire de la famille, sur la reconnaissance des besoins de ceux qui sont soumis à l’autorité, sur les lieux où elle s’exerce et, surtout, sur sa finalité et la manière de la pratiquer. La finalité de l’autorité c’est d’apporter quelque chose qui aide l’autre à grandir : l’autonomie, des compétences et, bien sûr, des valeurs. Comment ? La légitimité et l’influence ou le charisme plutôt que la force ou la manipulation, en gardant à l’esprit que l’autorité va de pair avec les responsabilités. »

Henri, ancien chef d’établissement scolaire et formateur, estime que la question de l’autorité apparaît chaque fois qu’il y a communication entre des

personnes et qu’il faut en obtenir quelque chose : « Si on l’exerce comme une domination, cela engendre la peur et cela ne marche pas. Il faut d’abord se poser des questions par rapport à soi et mener un travail intérieur pour comprendre le statut et le système de valeurs de l’autre. Trop souvent, dans l’organisation du travail, celui qui a l’autorité pose des contraintes et fait en sorte que les personnes y répondent, de manière à atteindre le but qu’il a fixé. En ce cas il y parvient, mais l’idéal serait que la personne qui se trouve en face puisse rester libre et en situation de pouvoir négocier des avantages. Ainsi passe-t-on de l’autorité administrative au management, où l’on obtient par négociation le concours de la personne pour atteindre le but recherché. »

Alain amène la réflexion de l’autorité dans sa relation avec la transcendance, autour d’un personnage central de la Bible : Moïse.

« À Babylone, en 1750 avant Jésus-Christ, le code d’Hammourabi édicte 275 lois qui gèrent le pays et annexe les divinités pour asseoir la puissance du roi. Le code de l’Alliance établi entre Dieu et le peuple d’Israël adopte la même structure, à la différence que c’est Dieu qui parle et qui est source de l’autorité. C’est un cas unique dans toutes les religions. Tant que Moïse agit par lui-même, il n’a aucune légitimité. Quand Dieu l’envoie vers Pharaon pour négocier en son nom la libération des Juifs, il devient légitime. De même, quand il redescend du Sinaï avec les Tables de la Loi gravées de ses mains à l’issue d’un long tête à tête avec Dieu, il retrouve cette légitimité perdue et son visage est transfiguré. Il est l’intermédiaire entre l’autorité divine et le peuple.

L’autorité nous dépasse, et il ne faut pas en avoir peur. Quand elle glisse vers l’autoritarisme, il faut savoir la contrer par la bienveillance. Assumée de l’intérieur par un discernement, elle nous fait rayonner et n’enferme pas l’homme sur son ego ou sa volonté de toute-puissance. La véritable autorité engendre la vie. »

Monique Hecker



CÉLÉBRATIONS

ACCUEIL PAROISSIAL

Presbytère de Maizières

lundi - mardi - mercredi

16H30 à 18H

samedi : 9H30 à 11H

03 87 80 59 50

Marange-Silvange

Antenne paroissiale

Salle Gabriel Hennequin

rue Saint François

mardi de 10H à 11H

Thérèse Kubler 03.87.51.78.19

Bronvaux

Monique HECKER

lundi de 14H à 16H

03.87.33.26.60

Hauconcourt

Emile Laurent 03 87 80 38 41

Fèves

Maurice Schlatter 03 87 51 14 90

Semécourt

Albert Dodeler 03 87 51 11 43



Jeudi 1^{er} novembre	10H45	Maizières TOUSSAINT *
Samedi 3 novembre	18H	Maizières
Dimanche 4 novembre	9H30	Fèves - 10H45 Marange
Samedi 10 novembre	18H	Maizières
Dimanche 11 novembre	9H30	Hauconcourt - 10H45 Silvange
Samedi 17 novembre	18H	Maizières - Bronvaux
Dimanche 18 novembre	9H30	Les Écarts - 10H45 Semécourt
Samedi 24 novembre	18H	Maizières (défunts)
Dimanche 25 novembre	9H30	Fèves - 10H45 Marange

Dimanche 2 décembre

	9H30	Maizières <i>Café biblique</i> ENTREE EN AVENT
	10H45	Messe interparoissiale
Samedi 8 décembre	18H	Maizières
Dimanche 9 décembre	9H30	Hauconcourt - 10H45 Silvange
Samedi 15 décembre	18H	Maizières - 18H Bronvaux
Dimanche 16 décembre	9H30	Les Écarts - 10H45 Semécourt
Samedi 22 décembre	18H	Maizières
Dimanche 23 décembre	9H30	Fèves - 10H45 Marange
Lundi 24 décembre	18H	Bernard Delforge NOËL
	19H30	Maizières (Noël des enfants)
Mardi 25 décembre	9H30	Hauconcourt - 10H45 Semécourt
Samedi 29 décembre	18H	Maizières (défunts)
Dimanche 30 décembre	9H30	Les Écarts - 10H45 Semécourt

Samedi 5 janvier 2019	18H	Maizières
Dimanche 6 janvier	9H30	Fèves - 10H45 Marange EPIPHANIE
Samedi 12 janvier	18H	Maizières - Bronvaux
Dimanche 13 janvier	9H30	Les Écarts - 10H45 Semécourt
Samedi 19 janvier	18H	Maizières
Dimanche 20 janvier	9H30	Hauconcourt - 10H45 Silvange
Samedi 26 janvier	18H	Maizières (défunts)
Dimanche 27 janvier	9H30	Fèves - 10H45 Marange

Samedi 2 février	18H	Maizières - Bronvaux
Dimanche 3 février	9H30	Les Écarts - 10H45 Semécourt
Samedi 9 février	18H	Maizières
Dimanche 10 février	9H30	Hauconcourt - 10H45 Silvange
Samedi 16 février	18H	Maizières
Dimanche 17 février	9H30	Fèves - 10H45 Marange
Samedi 23 février	18H	Maizières (défunts)
Dimanche 24 février	9H30	Hauconcourt - 10H45 Silvange

Samedi 2 mars	18H	Maizières - Bronvaux
Dimanche 3 mars	9H30	Les Écarts - 10H45 Semécourt
Mercredi 6 mars	19H	Maizières CENDRES *

Dimanche 10 mars	10H45	Maizières (messe interparoissiale des enfants)
Samedi 16 mars	18H	Maizières
Dimanche 17 mars	9H30	Fèves - 10H45 Marange
Samedi 23 mars	18H	Maizières
Dimanche 24 mars	9H30	Hauconcourt - 10H45 Silvange
Samedi 30 mars	18H	Maizières (défunts)
Dimanche 31 mars	9H30	Les Écarts - 10H45 Semécourt
Samedi 6 avril	18H	Maizières
Dimanche 7 avril	9H30	Hauconcourt - 10H45 Silvange

SEMAINE SAINTE

Messes des Rameaux : Samedi 13 avril 18H Maizières – Bronvaux

Dimanche 14 avril 9H30 Écarts – 10H45 Semécourt

CÉLÉBRATION DU PARDON : Mardi 16 avril 20H Maizières *

JEUDI SAINT : Cène du Seigneur 18 avril 20H Silvange *

VENDREDI SAINT : VÉNÉRATION DE LA CROIX

19 avril 15H Bronvaux – Silvange (enfants)

> **SAMEDI SAINT : VIGILE PASCALE** *

20 avril **21H** Maizières (baptêmes des enfants d'âge scolaire)

Jour de Pâques : Dimanche 21 avril 9H30 Fèves – 10H45 Marange

Samedi 27 avril	18H	Maizières (défunts)
Dimanche 28 avril	9H30	Hauconcourt - 10H45 Silvange

* célébration interparoissiale